



Numéro 108 - 4 janvier 2022

## CTL du 4 janvier 2022

### COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRÉSENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE

Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques** : M.BRUN (T), M.VEYLET (T), Mme LASSERRE (S)

**FO Finances Publiques** : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T)

**Solidaires Finances Publiques** : M. LAROUSSINIE (T), M SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – Secrétaire -adjoint : M. VEYLET (CGT)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

Mme LASSERRE (CGT Finances Publiques) lit la déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse aux déclarations liminaires Mme GOUBERT affirme que le NRP se fera dans le calendrier prévu, que l'on est sur une dynamique sans retour en arrière possible. Une lettre de mission a été envoyée pour la mise en place du SGC d'Aurillac au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le NRP terminé, le réseau continuera d'évoluer.

Une enquête a été faite auprès des élus du secteur de Mauriac qui indique leur satisfaction sur le service rendu par les CDL.

Concernant les suppressions d'emploi, elle reconnaît que la DGFIP a largement participé aux suppressions d'emploi ces dernières années mais le volume se réduit et elle estime que le Cantal est préservé cette année. 144 emplois sont

transférés des douanes dont des missions de recouvrement intègrent la DGFIP.

Concernant le recrutement de contractuels elle estime qu'il est nécessaire compte-tenu des postes restés vacants à l'issue des mouvements et des départs en retraite et compte tenu que certaines résidences sont peu attractives, par exemple Mauriac ou Maurs.

M BRUN (CGT) répond que l'auto satisfecit que s'adresse la direction ne convainc qu'elle-même.

M VEYLET (CGT) indique que les transferts d'emploi des douanes ne sont pas des créations et quand dans notre département le transfert de charge au SIE ne s'accompagne d'aucun emploi.

Mme GOUBERT répond que d'autres directions ont bénéficié de ces redéploiements. Elle estime que ces transferts de mission avec celles de la DDT confirme la DGFIP dans ces missions régaliennes avec la perspective, dans 2 ans, de la mise en place d'un portail unique du recouvrement.

Mme LASSERRE (CGT) estime que le recrutement de contractuels sur une durée de 3 ans et sans formation spécifique ne peut en aucun cas remplacer un titulaire.

M BRUN (CGT) affirme que le recrutement des contractuels c'est la volonté de mettre fin au statut du fonctionnaire, il n'y a qu'à regarder ce qui s'est passé à la poste et à France Télécom.

*La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 avait prévue la disparition du statut. L'ordonnance du 5/12/2021 crée le Code Général de la Fonction Publique qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2022. Le livre III est consacré au recrutement des agents publics fonctionnaires ou contractuels.*

Sur la question des risques psycho-sociaux Mme GOUBERT dit entendre et comprendre les inquiétudes liées à la mise en place du NRP, ainsi que le caractère anxiogène des restructurations et du contexte sanitaire qui impose de nouvelles organisations du travail.

M JOUVE, concernant l'obligation de télétravailler, indique que les demandes supplémentaires, qui ont beaucoup sollicité la CID, seront vraisemblablement satisfaites. Par ailleurs il n'y a pas d'inquiétudes particulières des agents remontées par les chefs de service.

M BRUN (CGT) affirme que certains collègues vivent très mal cette situation de télétravail imposée qui ne tient pas compte du contexte local qui diffère de celui des grands centres urbains.

Mme GOUBERT partage cette analyse.

M VEYLET (CGT) rappelle les termes de la circulaire relative au télétravail dans la Fonction Publique et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du télétravail sur site. Outre le respect des gestes barrières et la désinfection des postes de travail, il demande quels sont les locaux professionnels qui pourraient être dotés de capteurs de CO2. Par ailleurs il demande qu'un rappel des facilités offertes pour la vaccination soit fait.

M JOUVE assure que ces rappels seront faits et que concernant l'installation des détecteurs de CO2, il précise qu'à ce jour il n'y a pas de consignes de la DG.

## **I Approbation des procès verbaux des réunions des 4 et 18 octobre 2021**

Sans observations les procès verbaux sont adoptés.

## II Situation des emplois – PLF 2022 (pour avis)

Mme GOUBERT présente la déclinaison locale des suppressions et transformations d'emplois retranscrite dans le tableau de synthèse suivant :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
SIP-SIE SAINT FLOUR	-1 Idiv HC	-1	-7	-2	-11
SIP AURILLAC			+3	+2/+2	+7
SIE AURILLAC			+4		+4
Trésorerie de Chaudes Aigues	-1 Idiv CN		-1	-1	-3
Trésorerie de Massiac		-1	-1	-1	-3
Trésorerie de Murat	-1 Idiv CN		-2	-1	-4
SGC Saint Flour			+4	+2	+6
Dont antenne Murat			1	2	
Trésorerie de Maurs				-1/+1	/
Direction		+2 (cdl)			+2
Direction	-1 Idiv CN	+1			/
Aurillac Banlieue			+1		+1
Direction	-1 Idiv Adm → +1 Idiv-cdl				/
Dont NRP 2022		-2/+2	-11/+11	-6/+6	-19/+19
<b>Total DDFIP</b>	<b>-4</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>-1</b>

Elle précise que les 4 suppressions d'IDIV découlent des fermetures du SIP-SIE de Saint-Flour, de la trésorerie de Chaudes-Aigues et de celle de Murat et d'un IDIV à la direction. Un poste A est créé en direction, un poste B à la trésorerie de Banlieue et un poste C à la trésorerie de Maurs St- Mamet, en vue de la mise en place du SGC d'Aurillac au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M VEYLET (CGT) souligne qu'au plan national la prévision de 5000 départ en retraite a été communiquée, il demande sa déclinaison au plan local.

M JOUVE répond qu'au plan national il s'agit d'une estimation statistique qu'il n'est pas possible de faire au plan local, les agents devant déposer leur demande 6 mois avant leur départ.

M BRUN (CGT) considère que les -1 suppression nette est un chiffre en trompe l'œil à double titre : d'une part les emplois laissés vacants en 2022 (départ à la retraite, rupture conventionnelle, demande de détachement) ne seront à coup sûr pas tous compensés et que le déficit d'agents au TAGERFIP au 31/12/2021 est de 14,1. Comme l'an dernier il donne rendez-vous au 31 août pour vérifier que le transfert des emplois liés au NRP et les postes laissés vacants auront été bien pourvus. Pour exemple il met déjà en évidence le transfert de 4 emplois du SIE de Saint-Flour vers le SIE d'Aurillac avec seulement 2 emplois pourvus. En outre quand bien même il y a création d'emplois A, B et C, il dénonce la suppression de 4 A+.

M JOUVE répond que les postes vacants non supprimés ont vocation à être pourvus lors des prochains mouvements de

mutation.

Mme GOUBERT estime que l'an dernier la DDFiP du Cantal a été bien servie et que les postes vacants existant dans tous les départements, il faut répartir la pénurie.

M BRUN (CGT) rappelle que le mouvement de l'année dernière « soi-disant favorable » n'a fait que rétablir partiellement une situation de pénurie critique.

M BRUN (CGT) demande des explications sur l'appel à candidature d'un inspecteur destiné à pouvoir un emploi à la trésorerie de Vic-sur-Cère.

M JOUVE répond que la direction locale n'est pas au courant mais confirme que le poste d'inspecteur à Vic-sur-Cère n'est pas vacant et que la trésorerie sera fermée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'engage à fournir les explications quant à cet emploi au choix.

M BRUN (CGT) demande où sera positionné l'agent C recruté dans le cadre d'emplois réservés aux travailleurs handicapés.

M JOUVE répond qu'il sera localisé sur Aurillac soit en direction soit sur un service extérieur.

Mme GOUBERT rappelle par ailleurs qu'un appel pour 3 emplois services civiques a été lancé sans grand succès (un seul candidat a été retenu).

Le point est soumis au vote :

### **VOTE CONTRE A L'UNANIMITÉ**

## **III – Les ponts naturels 2022 (pour avis)**

M JOUVE indique que le calendrier de l'année 2022 présente 3 ponts naturels possibles : le vendredi 27 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre. La DDFiP propose le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre. Mme GOUBERT explique ne pas avoir retenu le 27 mai en raison de la campagne d'impôt sur le revenu et de l'obligation de recevoir les usagers.

M BRUN (CGT) rappelle la position de son organisation au sujet de ces ponts naturels, il indique que les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs congés et que la continuité du service public doit être maintenue. Pour autant il trouve les justifications de Mme GOUBERT particulièrement choquantes. En effet, elle a démontré depuis plusieurs mois que l'accueil des usagers était le « *cadet de ses soucis* ». M BRUN (CGT), en appui des deux autres OS, estime que les agents doivent être consultés sur ces ponts naturels.

Mme GOUBERT refuse toute consultation et maintient sa proposition.

### **VOTE CONTRE A L'UNANIMITÉ**

## **IV – Règlement intérieur du SGC de Saint-Flour (pour avis)**

M. JOUVE présente le règlement intérieur du SGC de Saint-Flour notamment les horaires et la durée du travail. Les agents du SGC de Saint-Flour ont majoritairement voté pour le module horaire suivant : début de la journée de travail : 7h00 fin de la journée 18h30 et plage fixe le matin 9h30/11h30 et l'après midi 14h/16h.

M Brun (CGT) précise que son organisation votera pour car cette proposition correspond à la volonté des collègues du

SGC de Saint Flour.

**Vote : Pour : 4 (2 CGT) 2 solidaires**  
**FO ne prendra pas part au vote.**

## **V – Questions diverses**

M VEYLET (CGT) demande si la direction à reconsidérer sa position sur le calcul de la prime de restructuration qui doit être versée aux collègues de Massiac.

M JOUVE confirme que la mesure de la distance se fait de commune à commune et non de site à site et qu'il s'agit d'une règle nationale à laquelle il ne peut déroger.

M BRUN (CGT) demande un point sur la situation des travaux de la cité administrative.

M GOUBERT répond qu'il n'y a aucun élément nouveau.

M BRUN (CGT) rejoint l'intervention de Solidaires pour dénoncer la pression exercée sur les collègues pour qu'ils réalisent tout affaires cessantes le parcours PIX alors qu'il n'était pas obligatoire.

Mme GOUBERT répond qu'elle n'a jamais dit qu'il était obligatoire mais que cela répondait à une demande de la délégation interrégionale Centre-Est en vue du déploiement de ce parcours au plan national.

M BRUN (CGT) s'insurge. Il rappelle que la direction a adressé un message aux agents rappelant le caractère obligatoire de ce parcours. Il dénonce la malhonnêteté de la directrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Vos élus au CTL : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Claire LASSERRE



## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 4 JANVIER 2022

Madame la Présidente,

Ce CTL s'ouvre alors que vous avez fermé les Trésoreries de Saint-Flour, Murat, Massiac, Chaudes-Aigues, les Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Saint-Flour au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Celles-ci font suite aux fermetures intervenues l'année dernière et seront suivies en 2023, par les trésoreries de Vic-sur-Cère, Maurs, Aurillac-banlieue, Aurillac municipale et la paierie départementale.

Sous couvert d'améliorer le Service public, ces restructurations n'ont d'autres but que d'accompagner les suppressions d'emplois dans notre administration.

La DGFIP est à bout de souffle et n'a plus les moyens de fonctionner.

Las, le projet de loi de finances pour 2022 entérine 1 600 nouvelles suppressions d'emploi dans notre ministère. 9 700 emplois auront été détruits pendant ce quinquennat Macron.

La DGFIP va devoir faire face en 2022 à 5 000 départs à la retraite plus 500 départs pour d'autres raisons. Le recrutement croissant d'emplois contractuels, plus de 1 000 prévus en 2022, constituant un préalable à la destruction du statut, n'est pas une solution pour la CGT Finances publiques.

La CGT Finances publiques revendique au contraire la création d'emplois statutaires garantissant la neutralité des agents.

Dans le Cantal, depuis 2017, ce sont 30 postes qui ont été supprimés, sans compter les nombreux départs à la retraite (non communiqués par la direction) laissés vacants. Trois emplois contractuels ont été recrutés en 2021.

Ces réorganisations et ses suppressions, auxquelles se rajoutent la crise sanitaire et le télétravail, génèrent des risques psychosociaux et plongent les agents dans une grande souffrance qui n'entame pas votre détermination à détruire coûte que coûte le service public de proximité.

La CGT Finances Publiques du Cantal revendique l'arrêt des suppressions d'emploi et l'abandon du « Nouveau Réseau de Proximité », le maintien d'un service public de plein exercice pour l'ensemble de nos concitoyens et des effectifs à la hauteur des besoins.